INSTITUT DE LA SENSIBILITÉ

Charte éthique – (2026)

Adoptée le 20 avril 2026

Préambule

L'Institut de la Sensibilité valorise la sensibilité humaine et la haute sensibilité comme une richesse essentielle de l'expérience humaine.
Sa mission est de **comprendre, transmettre et promouvoir la sensibilité** à travers la recherche, la formation et l'accompagnement.

Cette Charte guide les actions de l'Institut et de ses membres, en favorisant **responsabilité, respect, coopération et créativité**. Elle sert de repère commun pour garantir la cohérence, la qualité et l'éthique des pratiques.

Principes fondateurs

1

La sensibilité comme dimension humaine

La sensibilité est une composante fondamentale de l'expérience humaine. Elle enrichit la perception du monde, les relations avec les autres et la compréhension de soi.
L'Institut s'attache à **valoriser cette dimension dans toute sa richesse, sa complexité et ses potentialités.**

2

Respect et singularité des personnes

Chaque membre est accueilli dans le respect de sa dignité, de sa singularité et de son parcours.
Aucun jugement, discrimination ou stigmatisation n'est toléré. Les actions de l'Institut visent à favoriser **l'autonomie, la confiance en soi et la compréhension mutuelle.**

3

Responsabilité et humilité dans la transmission

La compréhension de la sensibilité est un domaine en évolution.
Les membres transmettent leurs connaissances avec **rigueur, discernement et humilité**, en distinguant clairement :

- les faits établis,
- les hypothèses,
- les expériences personnelles.

4

Coopération et intelligence collective

Le dialogue, la diversité des regards et le partage d'expériences sont encouragés.
L'Institut progresse grâce à la **co-construction, la transparence et la bienveillance**, et non par la hiérarchie ou le pouvoir individuel.

Principes d'action

1

Engagement personnel et liberté

L'adhésion à l'Institut est **libre et volontaire**.
Chaque membre s'engage à :

- agir avec intégrité, créativité et responsabilité ;
- respecter le libre-arbitre, la liberté de pensée et d'expression des autres ;
- contribuer activement à la vie de l'association sans volonté d'intérêt personnel.

2

Responsabilité dans l'accompagnement

Les membres qui utilisent les outils ou approches de l'Institut dans leur pratique professionnelle doivent :

- respecter leur champ de compétence,
- ne pas substituer leur accompagnement à un suivi médical ou psychologique,
- orienter vers des professionnels qualifiés si nécessaire.

3

Rigueur intellectuelle et recherche

Les recherches et formations doivent être conduites avec :

- honnêteté intellectuelle,
- distinction claire entre faits, hypothèses et interprétations,
- reconnaissance des contributions des auteurs et chercheurs.

4

Usage responsable des outils et méthodes

Les outils, tests et supports de l'Institut doivent être utilisés conformément aux **conditions d'usage définies par le bureau**.

- Toute utilisation abusive, trompeuse ou commerciale non autorisée est proscrite.
- La formation intégrale et la qualité d'adhérent actif sont prérequis pour l'usage professionnel de certains outils.

5

Qualité des relations et communication

Les relations au sein de l'Institut reposent sur :

- l'écoute et la bienveillance,
- le dialogue constructif et le respect mutuel,
- le recours à la Communication Non Violente (CNV) en cas de désaccord.

Si un conflit persiste, la médiation par le bureau est privilégiée avant toute décision disciplinaire.

6

Confidentialité et solidarité

Les informations et témoignages partagés dans les formations, cercles d'échange ou espaces de travail sont strictement confidentiels.
Les membres favorisent l'entraide, le soutien mutuel et la confiance.

Principes d'action (suite)

7

Bénévolat et missions

- Les missions au sein de l'Institut sont bénévoles, sauf prestations contractuelles (formations, interventions rémunérées).
- Chaque mission est clairement définie, suivie et transmise au membre successeur si nécessaire.

8

Valorisation et promotion de l'Institut

Les membres utilisent le nom, l'image et les outils de l'Institut de manière **fidèle et transparente**, pour promouvoir sa crédibilité et son rayonnement.

Engagement des membres

- L'adhésion implique l'acceptation et le respect intégral de cette Charte.
- Le non-respect des dispositions peut entraîner des sanctions conformément aux statuts, y compris la radiation.

Date : _____

Signature du membre : _____